



**BILAN D'ACTIVITE**

**2021**



# EDITO

Chère Madame, cher Monsieur,

Chers habitantes et habitants de notre communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville,

Malgré la continuité de la crise sanitaire, vos maires, vos élus et les agents de la CCPHB ont eu à cœur de mettre en œuvre en 2021 les missions de services publics qui nous incombent et nous n'avons pas failli : accueil des enfants, entretien de vos voiries, collecte des déchets ménagers, instruction des permis de construire, ...

Cette période difficile, aussi bien pour les habitants que les entreprises, ne nous a cependant pas empêché de veiller au développement de notre territoire.

Au travers de ce document, vous trouverez les actions mises en place par la communauté de communes pour améliorer votre quotidien et celui de vos proches.

Je vous souhaite une bonne lecture et nous restons à votre écoute,

Très sincèrement,

**Michel LAMARRE**  
Président de la CCPHB



# SOMMAIRE

## NOS COMPÉTENCES

### LA CCPHB EN 2021

8

## NOS SERVICES

10

Enfance & Jeunesse 10

Urbanisme 12

Voirie 16

Transport 18

Gestion et prévention des déchets 20

Assainissement non-collectif 22

Culture 23

Politique de la ville 24

Santé 26

Habitat 26

*Développement économique 28*

## LE BUDGET

30

## NOS AGENTS

31

## 1

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5214-16 du C.G.C.T. :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;  
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;  
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;  
Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;  
Définis aux 1° à 3° du 1 de l'article 1° de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

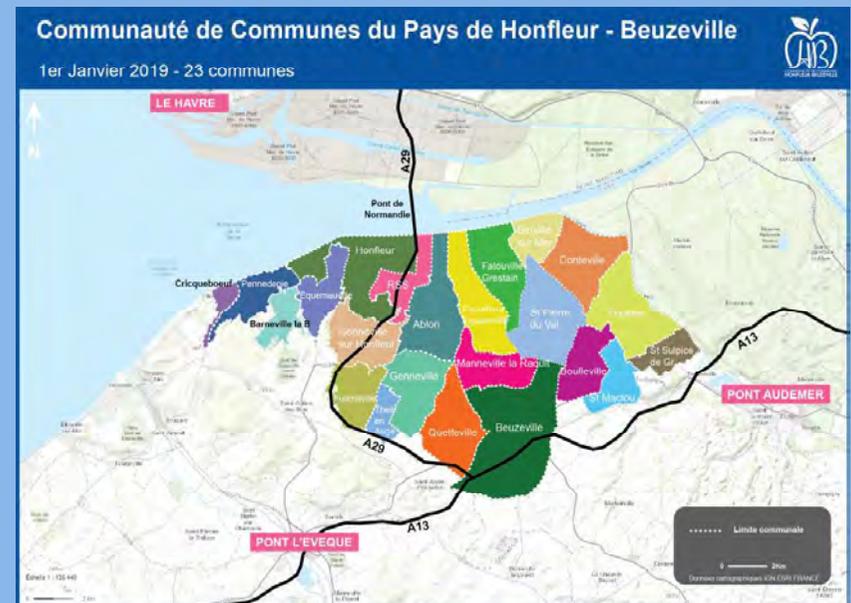
1. Protection et mise en valeur de l'environnement ;  
Le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
2. Politique du logement et du cadre de vie ;  
2 bis. En matière de politique de la ville ;  
Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'action définis dans le contrat de ville ;
3. Création ou aménagement et entretien de la voirie ;
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
5. Action sociale d'intérêt communautaire ;
6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes ;  
en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## 3

### COMPÉTENCES FACULTATIVES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1. Fourrière animale – Adhésion à une fourrière agréée pour l'accueil des chiens / chats errants ;
2. Transport – Gestion et transport des élèves aux différents établissements scolaires en cas de délégation de la compétence à la communauté de communes par le conseil régional ;  
Transport sur le temps scolaire vers les piscines des élèves des écoles maternelles et élémentaires.
3. Service Public d'Assainissement Non Collectif ;  
Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif ;  
Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un co-financeur public.



# LA CCPHB EN 2021

## ETUDE MULTITHEMATIQUE

20/01

La CCPHB a engagé une étude multithématique de lutte contre les inondations et de restauration de la continuité écologique sur les bassins hydrographiques de la Vilaine, la Morelle, la Claire et l'Orange.



## CAMPAGNE DE VACCINATION

10/04

Du 10 au 11 avril, la CCPHB et la ville de Honfleur ont ouverts un centre de vaccination au Grenier à Sel d'Honfleur.



## PRISE COMPETENCE MOBILITE

29/03

Les élus de la CCPHB ont décidé à l'unanimité de prendre la compétence mobilité, en excluant les transports scolaires qui restent du ressort de la Région.



## PETITES VILLES DE DEMAIN

10/05

Mis en place par l'Etat, ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.



## INAUGURATION D'UNE RESSOURCERIE

10/11

La CCPHB a mis un bâtiment à disposition de l'association Être et Boulot pour en faire une ressourcerie. Il s'agit à la fois de réparer, rénover, relooker des objets, mais également d'en assurer la commercialisation pour qu'ils connaissent une seconde vie.



## PLATEFORME E-COMMERCE

21/05

En coordination avec l'Office de Tourisme et l'entreprise Be Proxy, la CCPHB a mis en place une plateforme e-commerce pour répondre aux besoins des entreprises pendant la crise sanitaire.



## ETUDE DE MOBILITE ET DE L'ENTREE EST DE HONFLEUR

3/12

Afin de définir les axes et infrastructures à améliorer, une étude de mobilité a été lancée sur trois échelles : le périmètre intercommunal, les unités urbaines de Honfleur et l'entrée Est de Honfleur.



## PROJET EDUCATIF LOCAL

15/12

Afin de renforcer les actions menées auprès des familles, la CCPHB a mis en place un Projet éducatif local. Il permet de consolider l'existant et de développer entre autres des nouveaux projets et des formations à destination des équipes.



## REUNION PUBLIQUE PLUi

17/11

La CCPHB a organisé une réunion publique avec les habitants du territoire sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), à l'échelle des 23 communes.



# NOS SERVICES



## ENFANCE ET JEUNESSE

Le Pôle « Enfance et Jeunesse » est constitué de 2 Relais Petite Enfance, d'accueils périscolaires et extrascolaires (matin et soir sur 11 communes, mercredis sur 4 communes, vacances sur 7 communes), de 2 Accueils Ados, d'actions de Soutien à la parentalité et d'un partenariat avec l'Association Familles Rurales pour le secteur Ablon/Genneville.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

72 agents hors personnels d'entretien et de cantine

1 665 enfants et jeunes en péri et extrascolaire

320 enfants dans les ateliers des Relais Petite Enfance



## LE PROJET EDUCATIF LOCAL

Débuté en 2019, le Projet Educatif Local a été voté le 15 Décembre 2021. C'est un engagement politique et éducatif fort envers les familles, les enfants, les jeunes du territoire.

Quelques actions fortes :

- Le secteur des 12-17 ans nécessite une réorganisation d'ampleur : projets, horaires, lieux d'accueil,....
- L'accueil des enfants à besoin particulier implique une réflexion fine des possibilités d'accueil et des pistes pour accueillir mieux. Les actions de soutien à la parentalité vont créer une réelle dynamique très attendue par les familles et les acteurs éducatifs locaux,
- La formation des équipes est un enjeu afin de diversifier les projets.

### CHIFFRES CLES

18 fiches actions retenues pour la période 2022-2025



## LE SERVICE MINIMUM DU 6 AU 23 AVRIL 2021

La CCPHB a été sollicitée pour la mise en place du service minimum à destination des personnels prioritaires. Comme lors du 1er confinement, soucieuse de répondre favorablement au besoin de garde de ces familles, la collectivité s'est organisée via son service Enfance et Jeunesse : Du 6 au 9 Avril, les équipes périscolaires ont accueilli le matin, le soir et le mercredi à Beuveville, Honfleur, Equemauville et La Rivière Saint-Sauveur. Du 12 au 23 Avril sur les sites de Beuveville et Honfleur, les enfants ont pu bénéficier d'animations pour ne pas oublier que c'était une période de vacances. Le 26 Avril, les accueils ont repris pour tous.

### CHIFFRES CLES

58 enfants en périscolaire

43 enfants en extrascolaire (vacances)



## LES RELAIS PETITE ENFANCE

Le renouvellement des propositions d'animation - tels que le tapis de lecture, la sensibilisation Snoezelen - ont contribué à mobiliser les Assistantes Maternelles sur les ateliers d'éveil après des périodes de « turbulence » dues à la pandémie : Les Assistantes Maternelles hésitaient à venir, les ateliers étaient en effectifs restreints, des ateliers dématérialisés proposés au détriment de présentiels lors des fermetures ponctuelles en périodes de contagion importantes. L'écriture du PEL a permis de créer du lien avec des acteurs de la Petite Enfance—internes à la CCPHB et externes. L'ouverture vers tous les partenaires éducatifs du territoire ne pourra qu'enrichir le travail des RPE.

### CHIFFRES CLES

167 ateliers d'éveil proposés où 77 Assistantes Maternelles et 63 parents ont participé

## LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 3-17 ANS

Une année encore particulière compte tenu de la pandémie. Les équipes ont su une fois de plus rebondir et s'adapter continuellement. Les propositions d'animation ont tenu compte du protocole sanitaire mais ont quand même permis aux enfants de « s'évader » et de profiter au mieux des temps de loisirs.

Dès Septembre, la fréquentation périscolaire est revenue à la normale (hausse chez les maternelles).

Les inscriptions vacances ont été plus mitigées mais à la Toussaint, les présences ont été bien plus nombreuses.

Les accueils ados ont encore peiné à trouver leur public en 2021. Mieux répondre aux besoins des jeunes, les motiver et les mobiliser, c'est l'axe prioritaire de travail du PEL.

### CHIFFRES CLES

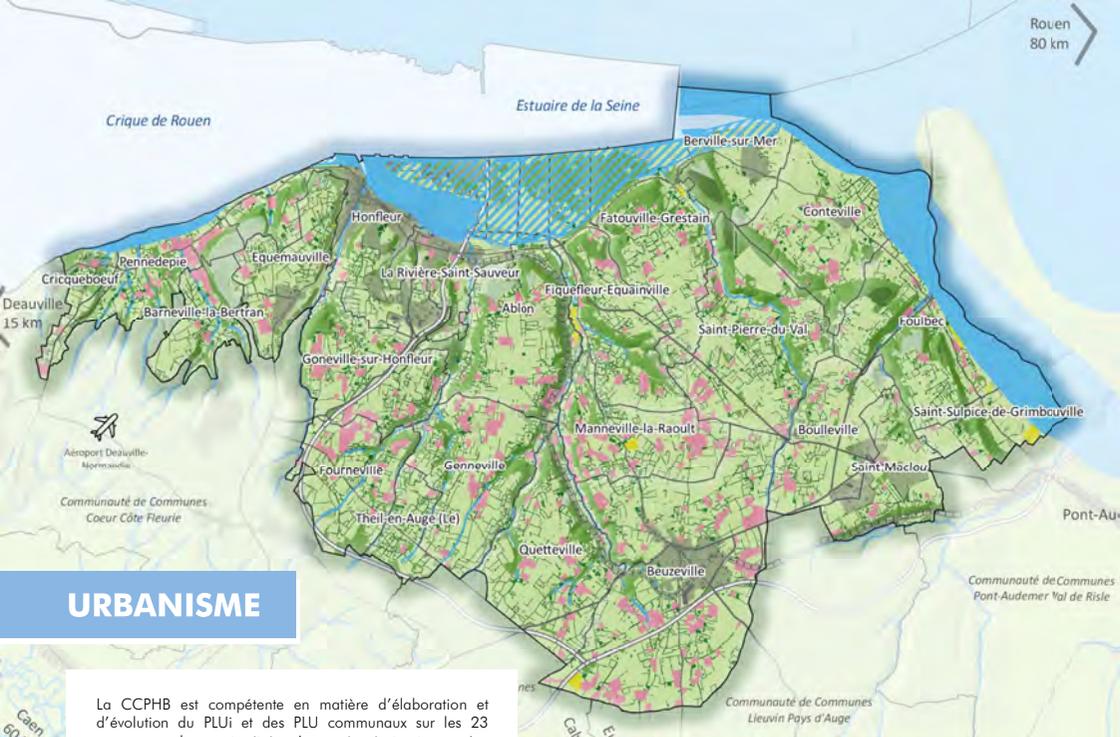
Enfants accueillis : 1367 en périscolaire matin et soir

399 le mercredi

713 pendant les vacances

94 Ados





## URBANISME

La CCPHB est compétente en matière d'élaboration et d'évolution du PLUi et des PLU communaux sur les 23 communes de son territoire. Le service instructeur opère quant à lui sur les 12 communes de Calvados.

Le service urbanisme s'occupe de l'entièreté de la chaîne de contrôle des constructions sur le territoire : de l'écriture à l'application de la règle.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

6 agents



1 679 dossiers ADS  
(1779 en 2019)



368 dossiers ADS  
(365 en 2019)



2 047 dossiers ADS  
(2175 en 2019)

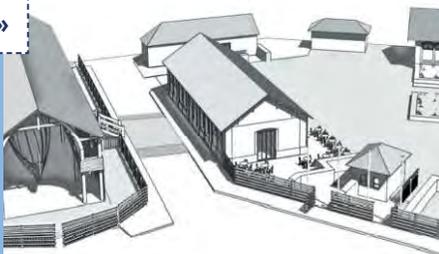
## APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI « LA MORA »

La déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUI porte sur la création d'un centre scénographique d'histoire maritime normande et la réalisation d'un ensemble d'ateliers spectacles du navire amiral de Guillaume le Conquérant «La Mora», avec un objectif de formation / insertion aux métiers de la mer, sur le quai nord de l'avant-port de Honfleur.

La demande d'examen au cas par cas a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 8 décembre 2020 et notifiée le 11 décembre 2020. Par décision du 4 février 2021, la MRAe n'a pas soumis la déclaration de projet n°1 à évaluation environnementale.

L'enquête publique a eu lieu du 22 mars au 6 avril 2021.

La Déclaration de Projet n°1 a été approuvée le 29 juin 2021.



## APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLUI 14

Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi applicable aux communes calvadosiennes).

Cette Modification n°2 a pour principaux objectifs de :

- Rectifier l'iniquité du bâti mis « par erreur » en zones A et N dans le PLUi approuvé le 20/11/2014,
- Mieux prendre en compte la situation actuelle dans les plans de PLUi,
- Mieux préserver et protéger le territoire,
- Mieux encadrer la densification des zones urbaines,
- Permettre une meilleure compréhension du règlement,

La demande d'examen au cas par cas a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 27 novembre 2020. Par décision du 21 janvier 2021, la MRAe n'a pas soumis la modification n°2 à évaluation environnementale. L'enquête publique a eu lieu du 22 mars au 6 avril 2021.

La modification n°2 a été approuvée le 26 mai 2021.

## POURSUITE DE LA MODIFICATION N°4 DU PLUI 14

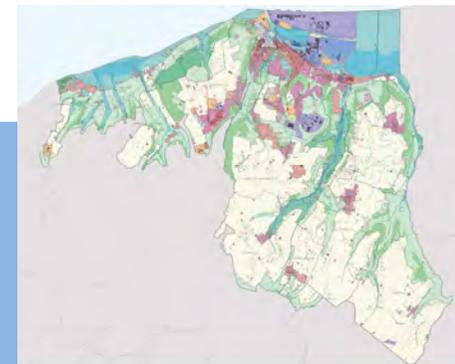
Par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, la modification n°4 a été prescrite.

Cette modification comprend en quasi-totalité, les éléments ventilés de la modification n°2.

Cette modification n°4 a pour principaux objectifs de :

- Ajouter de nouveaux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL),
- Ajouter des bâtiments pouvant changer de destinations afin de sauvegarder le patrimoine bâti anciennement agricole dans les zones naturelles et agricoles,
- Améliorer la prise en compte des exploitations agricoles présentes dans les zones naturelles inconstructibles,
- Ajouter des Orientations d'Aménagement et de Programmation dans des secteurs de centralité urbaine,
- Supprimer les zones urbaines UC au nord de la commune d'Ablon et Rue Gustave Binet à la Rivière-Saint-Sauveur, ces dernières n'étant pas desservies en réseau et située à proximité de zones de risques d'inondation,
- Actualiser les emplacements réservés,
- Rectifier des erreurs matérielles, graphiques et réglementaires, notamment en ce qui concerne certaines erreurs de tracés sur le plan de zonage et les plans des annexes,
- Clarifier l'écriture du Règlement afin de faciliter sa compréhension par le public.

La modification n°4 sera approuvée en mai 2022.



## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCPHB

Dans un contexte de caducité prochaine des Plans d'Occupation des Sols (POS), la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) souhaite se doter rapidement des outils de maîtrise du devenir de son territoire. Dans cet objectif, la CCPHB, compétente en matière de Planification, a prescrit le 2 avril 2019 le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble de son territoire, en articulation avec les élaborations parallèles du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le périmètre du PLUI s'étend à l'ensemble du territoire de la CCPHB, à l'exclusion du Site Patrimonial Remarquable de HONFLEUR (SPR – ex-secteur sauvegardé) couvert par les dispositions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), conformément à l'article L153-1 du Code de l'Urbanisme. Ce secteur particulier sera pris en compte dans le diagnostic territorial et le projet de territoire (PADD), sans que les outils réglementaires du PLUI ne puissent s'y appliquer.

La procédure d'élaboration du PLUI vise à faire émerger une stratégie territoriale en mesure d'articuler les ambitions politiques de la CCPHB en projet d'avenir, global et cohérent :

- en améliorant les connaissances géographiques du territoire par un diagnostic pluridisciplinaire, stratégique et partagé.
- en établissant un projet politique d'aménagement du territoire à horizon des 10 prochaines années.
- en fixant les outils réglementaires de la mise en œuvre du projet, en mesure d'encadrer les autorisations du droit des sols de façon simplifiée, qualitative et sécurisée.

Les 18, 24 et 31 mars 2021, 3 ateliers portant sur la phase « diagnostic » de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

- Le 1er atelier portait sur les continuités environnementales : socle de la structuration territoriale de la CCPHB. Au cours de cet atelier, trois tables rondes thématiques ont été organisées autour des questions de la trame verte et bleue, de l'eau et des mobilités.
- Le 2ème atelier portait sur les espaces vécus : entre territoire vernaculaire et espace d'interactions. Au cours de cet atelier, trois tables rondes thématiques ont été organisées autour des questions du patrimoine, des paysages et du tourisme, des activités primaires et des filières économiques.
- Le 3ème atelier portait sur la mise en perspective : des enjeux locaux aux directives nationales. Au cours de cet atelier, trois tables rondes thématiques ont été organisées autour des questions des secteurs de projet d'intérêt communautaire, de la neutralité carbone et du zéro artificialisation nette.

Le 7 décembre 2021, a eu lieu la réunion publique concluant la phase « diagnostic » du PLUI.

Le 8 décembre 2021, un atelier réunissant élus du territoire et partenaires institutionnels a été organisé afin d'entamer la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Après une nouvelle journée d'ateliers au mois d'avril 2022 et une réunion publique organisée en juin 2022, le PADD a été agréé en Conseil Communautaire le 28 juin 2022.

En parallèle, un diagnostic agricole a été formalisé par la Chambre d'Agriculture et présenté lors de la réunion publique du 7 décembre 2021 et en Commission Ruralité du 16 décembre 2021.

Une approbation du PLUI est envisagée en 2024.

## PÔLE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Un important chantier d'harmonisation : suite à la fusion au 1er janvier 2017 entre la CCCB et la CCPH, le nouvel EPCI a harmonisé la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols », ainsi que la prise en charge financière de l'instruction des actes. Le territoire connaissait des disparités importantes avec une délivrance des actes assurée par les Maires sur les communes eurosses, et par le Président de la CCPHB sur les communes calvadosiennes. L'instruction était en outre historiquement gratuite pour les communes du Calvados, tandis que les communes de l'Eure en assumaient 50% du coût.

Après débat, il a été décidé un système à la carte, avec la possibilité pour chaque commune membres de conserver la signature des ADS ou de la déléguer à l'EPCI. Les communes d'ABLON, BARNEVILLE-LA-BERTRAN, CRICQUEBOEUF, HONFLEUR-VASOUY, PENNEDEPIE, QUETTEVILLE, LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR et LE THEIL-EN-AUGE ont délégué à la CCPHB la délivrance de leurs Autorisations du Droit des Sols, tandis que les autres communes membres conservent la signature des actes.

La CCPHB assume intégralement la prise en charge financière de l'instruction des ADS, permettant ainsi la gratuité pour l'ensemble des communes à compter du 1er janvier 2019.

Pour rappel, les Autorisations du Droit des Sols (ADS) sur le territoire de la CCPHB sont instruites par deux services différenciés entre l'Eure et le Calvados, chacun n'instruisant pas tout à fait les mêmes dossiers (cf tableau ci-dessous), ni selon la même amplitude de procédure administrative : sur les communes eurosses, le personnel de chacune des Mairies assure notamment la pré-instruction (notification des délais au demandeur, consultation des services associés...) et la post-instruction (notification de l'arrêté, Déclaration d'Ouverture de Chantier, Conformités...), tandis que le Pôle ADS de la CCPHB prend en charge ces missions.

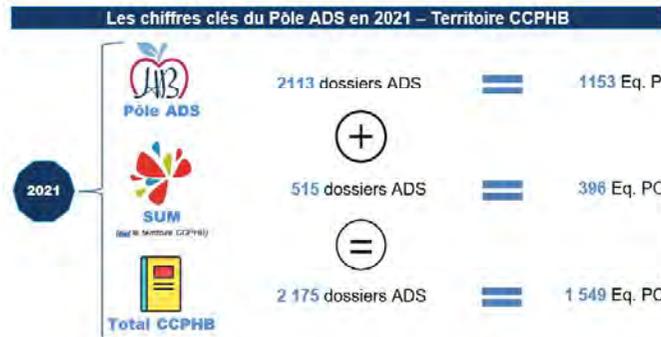


Le service instructeur interne à la CCPHB dit « Pôle ADS » pour les communes calvadosiennes.



Le Service d'Urbanisme Mutualisé de la CC Pont-Audemer Val-de-Risle, dit « SUM » pour les communes eurosses.

	Sigles	Eq. PC	Pôle ADS	SUM
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC			
Permis de Construire	PC = 1 PC			
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC			
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC			
Certificats d'Urbanisme Informatif	CUi = 0,4 PC			
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUo = 0,4 PC			
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC			
Autorisations Préalables	AP = 0,4 PC			
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC			
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC			



		2020		2021		Evolution (Nb de dossiers)		Evolution (Eq. PC)	
		Nb de dossier	équivalents PC	Nb de dossier	équivalents PC	Nb de dossier	Tx. Accroiss.	équivalents PC	Tx. Accroiss.
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	1	1,2	15	18	14	1400,0%	17	1400,0%
Permis de Construire	PC = 1 PC	175	175	264	264	89	50,9%	89	50,9%
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	8	6,4	8	6,4	0	0,0%	0	0,0%
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	362	253,4	412	288,4	50	13,8%	35	13,8%
Certificats d'Urbanisme informatif	CUi = 0,4 PC	744	297,6	919	367,6	175	23,5%	70	23,5%
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUo = 0,4 PC	31	12,4	41	16,4	10	32,3%	4	32,3%
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	16	12,8	26	20,8	10	62,5%	8	62,5%
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	0	0	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	392	156,8	428	171,2	36	9,2%	34	23,1%
<b>TOTAL</b>		<b>1679</b>	<b>895,6</b>	<b>2113</b>	<b>1152,8</b>	<b>434</b>	<b>26%</b>	<b>257</b>	<b>29%</b>

		2020		2021		Evolution (Nb de dossiers)		Evolution (Eq. PC)	
		Nb de dossier	équivalents PC	Nb de dossier	équivalents PC	Nb de dossier	Tx. Accroiss.	équivalents PC	Tx. Accroiss.
Permis d'Aménager	PA = 1,2 PC	7	8,4	10	12	3	42,9%	4	42,9%
Permis de Construire	PC = 1 PC	139	139	193	193	54	38,8%	54	38,8%
Permis de Démolir	PD = 0,8 PC	1	0,8	7	5,6	6	-	5	-
Déclarations Préalables	DP = 0,7 PC	175	122,5	211	147,7	36	20,6%	25	20,6%
Certificats d'Urbanisme informatif	CUi = 0,4 PC	0	0	0	0	0	-	0	-
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUo = 0,4 PC	46	18,4	94	37,6	48	104,3%	19	104,3%
Autorisations de Travaux	AT = 0,8 PC	0	0	0	0	0	-	0	-
Conformités des travaux	Conf = 0,7 PC	0	0	0	0	0	-	0	-
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0,4 PC	0	0	0	0	0	-	0	-
<b>TOTAL</b>		<b>368</b>	<b>289,1</b>	<b>515</b>	<b>395,9</b>	<b>147</b>	<b>40%</b>	<b>107</b>	<b>37%</b>

ex CCPH - Répartition du nombre de dossiers d'instruction par communes en 2021 (valeur absolue)

COMMUNES	PA	PC	PD	DP	CUi	CUo	AT	Conf.	DIA	TOTAL
ABLON	0	24	0	25	47	1	0	0	0	11
BARNEVILLE	0	4	0	5	4	0	1	0	1	15
CRICQUEBOEUF	4	12	0	11	10	3	0	0	5	45
EQUEMAUVILLE	3	36	0	30	80	10	0	0	49	208
HONFLEUR	0	13	2	18	28	0	0	0	8	67
BENNEVILLE	2	28	0	9	47	5	0	0	13	104
HONFLEUR-SUR-HONFLEUR	2	11	0	28	50	5	0	0	12	108
HONFLEUR - VASOUY	3	83	5	205	470	7	20	0	235	1028
PENNEDEPIE	0	11	1	15	17	0	1	0	3	48
QUETTEVILLE	0	7	0	11	17	3	0	0	3	38
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	1	28	0	52	128	4	4	0	91	308
LE THEIL-EN-AUGE	0	7	0	5	21	3	0	0	2	38



## VOIRIE

Le service voirie de la CCPHB est garant de la viabilité des voies communales et des chemins ruraux. Il assure l'entretien et le renouvellement de la couche de roulement, le déneigement des secteurs à risque, l'entretien saisonnier des accotements (fauchage) et la gestion des eaux de ruissellement.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

1 chef d'exploitation + 7 agents

Bénéficiaires : entre 15.000 et 5.000.000

Montant alloué : 832 000€

## CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT

La CCPHB dispose de marchés pluriannuels de travaux pour l'application d'enrobé souple ou d'enduit coulé à froid, pour le renouvellement d'une couche d'enduit gravillonné ou pour le goudronnage de chemins non encore revêtus. Ces travaux sont exécutés entre juin et septembre suivant les orientations du plan pluriannuel de travaux pour la voirie.

Les arbitrages sont pris en considérant les priorités techniques (secteurs les plus dégradés), l'utilité publique (trafic estimé & desserte d'habitat) et avec le souci de l'équité territoriale. Les secteurs traités sont étendus sur des portions complètes (de carrefour à carrefour) pour le confort des usagers. On veille à ce que la répartition territoriale des chantiers soit homogène.

### CHIFFRES CLES

10,2 km d'enrobé (17 chantiers)

0,9 km d'ECF (1 chantier)

1,2 km d'enduit gravillonné superficiel (6 chantiers)

0,6 km de 1er goudronnage (2 chantiers)



## VIABILITÉ DU QUOTIDIEN : PATROUILLE ET COMBLEMENT DES NIDS DE POULE

Le service Voirie de la CCPHB s'appuie au quotidien sur les 7 agents de la régie qui assurent des patrouilles régulières sur le territoire.

Le chef d'exploitation recueille les informations issues du terrain, remontées par les élus ou signalées par les usagers. Il coordonne l'action des agents en conséquence.

Le rebouchage de nid de poule constitue une part significative du travail. Par ailleurs des actions préventives sont menées en matière de gestion des eaux de ruissellement (débernage, curage de fossés...). La prise en charge de la préparation des chantiers de renouvellement des couches de roulement augmente l'efficacité des investissements (plus de surface traitée pour un même budget).



### CHIFFRES CLES

700t de tarmac employé

38 000€ de matériaux (cailloux) pour le nivellement des accotements et le profilage des chemins d'exploitation agricole



## VIABILITÉ HIVERNALE & ASTREINTES

La praticabilité des chaussées est affectée par divers aléas climatiques :

En été les orages génèrent des coulées de boues et peuvent dégrader routes et chemins. En toute saison des événements peuvent se produire...

La CCPHB est en mesure de faire intervenir ses agents et de mobiliser leur matériel pour rétablir la circulation ou sécuriser des lieux.

En hiver la neige et le verglas peuvent rendre dangereuses les routes pentues ou exposées à des couloirs de vent.

La CCPHB dispose de matériel de sablage et de déneigement. Des circuits de patrouille et d'intervention sont identifiés dans son plan de viabilité hivernale.

Une astreinte garantit la continuité du service 365 jours par an.

### CHIFFRES CLES

50 interventions enregistrées



## ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Pour la sécurité des usagers (visibilité), la continuité des services public (passage des engins de ramassage des ordures ménagères, libre circulation des véhicules de sécurité...) mais aussi afin d'assainir les chaussées en favorisant leur ensoleillement, la CCPHB fait exécuter le fauchage printanier (de mai à juin) et autumnal (de septembre à novembre) des accotements.

A cet effet elle dispose d'un marché de prestation de service avec une entreprise spécialisée.

L'ordre de passage par commune est redéterminé chaque année dans un esprit d'alternance et en fonction des opportunités logistiques offertes à l'entreprise pour optimiser ses circuits de travail.

Les retards importants accumulés par le prestataire ont conduit la CCPHB à anticiper la fin de contrat.

Pour garantir l'exécution des prestations dans les délais impartis, le nouveau marché a été construit de façon à permettre l'attribution des différents lots géographiques à un panel de prestataires varié.

### CHIFFRES CLES

550 km d'accotement traité par campagne de fauchage

178 000 €





## TRANSPORT

Le service Transports assure la coordination locale du transport scolaire sur le secteur Eurois. Il dispose d'une régie de transport composée de 2 bus et de 2 conducteurs. La régie exploite 6 lignes de bus pour l'école primaire de Martainville, le collège de Beuzeville et les lycées de Pont-Audemer.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

2 agents, 1 conducteurs, 1 Administratif

Bénéficiaires : 1011 enfants

Montant alloué : 240 000€

## AUTORITÉ ORGANISATRICE DE SECOND RANG (AO2)

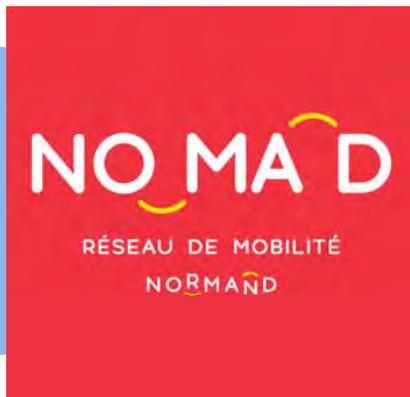
La CCPHB est AO2 en délégation de la Région Normandie pour le secteur Eurois de son territoire. Elle assure la coordination entre la Région, les transporteurs, les établissements scolaires et les usagers afin de sécuriser et optimiser le service de ramassage scolaire.

Un point relais information « réseau NOMAD » est assuré à l'accueil de l'antenne de Beuzeville.

Les réclamations des usagers, les demandes d'ajustement des circuits ou d'aménagement des arrêts de bus sont traitées et partagées avec la Région. Les événements de toute nature qui surviennent sur les lignes sont recueillis, enregistrés et transmis périodiquement à la Région Normandie pour analyse et action corrective le cas échéant.

### CHIFFRES CLES

1011 enfants enregistrés au réseau NOMAD



## EXPLOITATION DES LIGNES DE TRANSPORT SCOLAIRE

La CCPHB dispose d'une régie de transport scolaire composée de deux conducteurs et deux bus (+ un conducteur remplaçant et un bus d'à point).

Elle exploite 6 lignes de bus pour l'école primaire de Martainville, le collège de Beuzeville et les lycées de Pont-Audemer.

Les autres lignes du territoire sont exploitées par la société Transdev basée à Pont-Audemer.

L'intervention en dehors des limites de la CCPHB est un héritage de la CCCB. A terme ces lignes seront attribuées à un transporteur par la Région et la mission AO2 correspondant sera transmise à la CCLPA.

La régie a vocation à fermer au profit d'un renforcement des prérogatives de la CCPHB en matière de coordination locale des mobilités.

### CHIFFRES CLES

6 lignes de ramassage scolaire exploitées en régie

214 enfants transportés



## COORDINATION DES TRANSPORTS PÉRISCOLAIRE ET POUR LE COMPTE DU SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

Les établissements scolaires planifient des sorties « piscine » en direction de Pont-Audemer ou de Honfleur.

Le service Enfance & Jeunesse de la CCPHB organise des sorties ludiques pour agrémenter l'accueil des enfants au sein des centres de loisir du territoire.

La CCPHB recueille les calendriers de sortie et assure l'organisation des transports.

Les prestations sont assurées par la régie (selon la disponibilité des agents) ou par des transporteurs privés.

### CHIFFRES CLES

518 sorties piscines (dont 462 assurées en régie)

38 sorties du service Enfance et Jeunesse

## FLOTTE DE MINIBUS

La CCPHB dispose d'une flotte de 3 minibus qui peuvent être mis à disposition des associations du territoire pour faciliter le déplacement de leurs adhérents dans le cadre de leurs activités.

Le service Transports centralise les demandes de réservation et encadre la mise à disposition des véhicules.

Les véhicules sont également utilisés pour optimiser les déplacements des élus ou des représentants de la CCPHB dans le cadre de leurs missions.

La flotte a été constituée sans investissement initial ; dans le cadre d'opérations commerciales d'affichage publicitaire.

### CHIFFRES CLES

11 réservations enregistrées en 2021



## PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le service de prévention et de gestion des déchets œuvre au quotidien au service des ménages et de certains professionnels sur l'ensemble de notre territoire.

Il est en charge de la collecte (en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie), du transport, des étapes de tri et de prétraitement, de la valorisation, puis de l'élimination des déchets. Selon les secteurs, ces différentes activités sont réalisées en régie, en prestation de service ou bien déléguées à un syndicat de traitement (le SDOMODE).

Quant à la prévention, elle consiste à éviter la production de déchets. Dans ce cadre, nos équipes œuvrent à la mise en place d'actions permettant de réduire la quantité de déchets produits (ex : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

### LES CHIFFRES DU SERVICE

12 agents

### ASSURER LA COLLECTE

Le service public de gestion des déchets (SPGD) assure au quotidien la collecte des déchets de l'ensemble des usagers du territoire, y compris certains professionnels.

#### CHIFFRES CLES

10 068 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées par nos équipes en régie ou notre prestataire de collecte (COVED),

2336 tonnes de déchets recyclables ont été collectés séparément puis envoyés en usine de recyclage,

Tout flux confondu, ce sont plus de 24 063 tonnes de déchets qui ont été gérés par le service (soit environ 864 kg par habitant)



#### CHIFFRES CLES

En 2021, 347l de corps creux soit 12.4kg/hab.

### RAPPEL : NOUVELLE CONSIGNE DE TRI DEPUIS JUIN 2020

Depuis juin 2020, les consignes de tri des emballages en plastique sont simplifiées : vous pouvez maintenant déposer dans les conteneurs jaunes les emballages en plastique alimentaires, cosmétiques et d'entretien, pour qu'ils soient recyclés (exemples : pots de yaourt ou de crème, barquettes de beurre ou de viande...).

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de moyens de recyclage. La modernisation des centres de tri et le développement de nouveaux débouchés pour le plastique recyclé ont permis de trouver des solutions.

#### En pratique ?

Pour vous aider, voici quelques (nouvelles) consignes :

- C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac jaune ! Attention, seuls les emballages se trient : il ne faut surtout pas y déposer d'autres objets, (même en plastique), textile, vaisselle, masques ou encore mouchoirs.
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac jaune, sans les emboîter les uns dans les autres.

### MISE EN PLACE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En septembre 2020, la CCPHB a adopté son Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour 6 ans. Le plan donne des objectifs de réduction des déchets et les mesures à mettre en œuvre.

En 2021, 15 animations scolaires ont été organisées sur le tri touchant 480 personnes et 2 établissements ont participé à une action de lutte contre le gaspillage alimentaire soit 420 élèves. Plus 70 composteurs individuels ont été vendus. Et en novembre 2021, une nouvelle ressourcerie a ouvert sur le territoire à Honfleur porté par l'association Être et Boulot.





## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes du pays d'Honfleur-Beuzeville (CCPHB) possède la compétence « Contrôle » du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) depuis 2003. Les contrôles sont donc gérés en régie par les agents du SPANC sur tout le territoire. La CCPHB est également compétente pour suivre les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes à la demande des propriétaires.

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les filières d'assainissement privées qui sont sous la responsabilité d'un acteur privé : le propriétaire et ou l'occupant.

La bonne exploitation de ces équipements doit faire l'objet d'un contrôle qui est assuré par un organisme public : le SPANC.

Le SPANC est le service public qui assure le contrôle administratif et technique des filières d'assainissement privées.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

2 agents

Contrôles bon fonctionnement 2021 = 58

Contrôles vente immo 2021 = 151

Pilotage réhabilitation = 29

Contrôle bonne exécution=62

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Coordination des acteurs du territoire pour la lutte contre les frelons asiatiques.

- Entretien des 230km de chemin de randonnée (élagage, balisage)
- Ouverture d'un nouveau sentier pédagogique à Berville sur mer
- Lancement des études pour recréer le sentier littoral à Cricquebœuf
- 4238h de travaux d'espace vert via de la réinsertion professionnelle
- Un nouveau sentier d'interprétation faune / flore sur Berville sur mer en génie végétal
- 18 itinéraires piétons et 8 boucles vélo disponibles en numérique sur ign.fr



## CULTURE

La CCPHB a entamé un diagnostic culturel de son territoire en octobre 2020 par le recrutement du cabinet Le troisième pôle. La démarche est réalisée en collaboration avec la DRAC, la Région, le Département de l'Eure et le Département du Calvados.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

1

Bénéficiaires : Les habitants de la CCPHB

Montant alloué : 7 950€

### PROGRAMME D' ACTIONS

En 2021, le rapport de diagnostic du territoire a été finalisé. Un avenant a été conclu entre la CCPHB et le cabinet pour inclure la rédaction du plan d'actions. 7 ateliers réunissant les acteurs de la culture et les élus ont été réalisés. Ces ateliers ont eu pour but de définir les actions sur lesquelles agir au sein du programme d'actions du projet culturel de territoire.



### LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Assurer la surveillance et l'entretien des 15 ouvrages de lutte contre les inondations représentant un volume de 88 000m3 de stockage (surveillance, élagage, nettoyage...)

Une dizaine de chantiers ponctuels pour lutter contre les inondations par ruissellement (curages de fossés, création de mares tampons, fosses à cailloux...)

Une étude hydraulique détaillée sur les cours d'eau de l'Orange, la Claire, la Morelle et la Vilaire pour réduire les inondations et permettre une restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau (transit des sédiments et des poissons, bon état des berges...)

Emettre une cinquantaine d'avis sur le risque inondation au titre des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...)

Coordination et suivi des études sur la thématique « Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des inondations » dans et hors territoire CCPHB

## POLITIQUE DE LA VILLE

La CCPHB possède un Quartier Politique de la Ville issu de la nouvelle géographie prioritaire de 2015 qui se situe à Honfleur : Le Canteloup-Marronniers. Le quartier fait l'objet d'un renouvellement urbain et d'un contrat de ville, co-construit et signé avec les acteurs locaux et les services de l'Etat.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

Bénéficiaires : Habitants du QPV

## LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Canteloup-Marronniers fait l'objet d'un renouvellement urbain. Le projet repose sur un apport de mixité des logements, un désenclavement du quartier, l'aménagement des espaces publics, etc. Le projet est estimé à environ 17 millions d'euros, financé par le département, la région, l'ANRU, Action Logement, Inolya, Partelios, la CCPHB et la Ville de Honfleur. La caisse des dépôts participe également par le biais de prêts.

Durant l'année 2021, la CCPHB, conjointement aux services de l'Etat, a rédigé une convention ANRU fixant les financements et les opérations du projet de renouvellement. Sa finalisation a eu lieu en décembre, une signature est prévue pour janvier 2021.

De manière anticipée, le bailleur social Inolya a pu procéder à la démolition des barres des marronniers, composées de 80 logements. Les prochaines étapes sont : le recrutement d'un maître d'œuvre pour la voie de désenclavement ; la construction de la Chaloupe ; la démolition du crevetier ; la démolition du SPAR ; la réhabilitation des Marronniers et la résidentialisation du Canteloup.



## LE CONTRAT DE VILLE

Depuis la signature du contrat de ville relatif au quartier Canteloup-Marronniers-Le Buquet, les partenaires, les acteurs locaux et la CCPHB œuvrent ensemble à l'amélioration du bien-être et du cadre de vie des habitants.

Les différentes actions sont identifiées selon trois piliers :

- Emploi et développement économique
- Cohésion sociale
- Cadre de vie

Afin d'aider les porteurs de projet, l'ANCT subventionne les actions à destination des habitants du quartier. La CCPHB ne verse pas de subventions, mais elle accompagne les porteurs et émet un avis lors des commissions.

En 2021, l'Etat a décidé de prolonger le contrat de ville pour une année supplémentaire, passant de 2022 à 2023. L'évaluation finale, quant à elle, reste pour juin 2022 et sera utilisée pour définir la prochaine contractualisation.

## SANTE

En 2020, la CCPHB a mis en place un Réseau Territorial de la Promotion de la Santé (RTPS) sur son territoire et a procédé au recrutement d'un coordinateur du RTPS. Une convention a été conclue entre l'ARS, le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, la CCPHB et la 4CF.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

Bénéficiaires : Habitants de la CCPHB

Montant alloué : 2 700€

## DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

En 2021, le coordinateur du RTPS a poursuivi son travail de diagnostic et à apporter son soutien aux différents projets portés par les acteurs du territoire. Un temps fondateur avec les acteurs et les élus a été organisé en décembre 2021. Ce temps a permis la présentation des grandes lignes du diagnostic territorial, mais également l'organisation d'ateliers de travail ayant pour vocation de recueillir les besoins et les attendus du RTPS.



## HABITAT

L'habitat est une compétence optionnelle prise par la CCPHB.

Durant l'année 2021, le service Habitat s'est principalement concentré sur trois actions : l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, le Point Info Habitat et le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique.

### LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

Bénéficiaires : Les habitants de la CCPHB

Montant alloué : 35 000 euros

## PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La CCPHB a lancé son premier Programme Local de l'Habitat en 2019 et a attribué sa réalisation au groupement de cabinets Novascopia / Cerur.

Le PLH donne les orientations et les programmations en matière d'habitat public ou privé, pour une durée de 6 ans. Il est composé de trois documents : le diagnostic et orientations, le programme d'actions et la programmation.

Ces différents documents doivent définir les objectifs et principes d'une politique permettant :

- De répondre aux besoins en logements et en hébergement ;
- De favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ;
- D'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Avancement de la démarche en 2021 :

- Début 2021 : présentation du diagnostic aux élus ;
- Septembre : ateliers avec les acteurs ;
- Octobre : rencontres communales.



## POINT INFO HABITAT (PIH)

La CCPHB apporte son soutien pour l'amélioration de l'habitat privé par le biais du Point Info Habitat. Ces dispositifs permettent de conseiller et d'accompagner l'ensemble des habitants de la CCPHB dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

Le Point Info Habitat a été confié à Soliha Normandie Seine, qui anime deux permanences mensuelles (une sur Honfleur et une sur Beuzeville). L'association coordonne l'ensemble du dispositif, gère les différents contacts et, au besoin, oriente les particuliers en fonction de leurs situations géographique.

## SUBVENTION AUX PARTICULIERS

Afin d'encourager l'amélioration de l'habitat et aider au maintien à domicile, la CCPHB verse aux propriétaires éligibles, une aide financière sous la forme de subvention.

	Taux de subvention	Plafond de subvention par logement	Objectifs annuels	Nb dossier 2021
Maintien à domicile et handicap	10 % des travaux subventionnables	1 000 € /logement	8 logements/an	4
Habitat indigne ou très dégradé	10 % des travaux subventionnables	1 500 € /logement	2 logements/an	1
Rénovation énergétique	Prime forfaitaire de 500 € en faveur des propriétaires les plus modestes (plafonds de ressources de l'ANAH)		22 logements/an	5

## L'ESPACE CONSEIL FAIRE

La CCPHB a mis en place un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie. Il permet de sensibiliser et apporter un conseil personnalisé au grand public sur les écogestes, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables notamment dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction.

L'espace conseil FAIRE a été mis en place sur le calvados en 2021 avec une permanence tous les 1er vendredi matin de chaque mois est assuré par Biomasse Normandie. En 2021, l'association a enregistré 77 sollicitations de la part de 38 ménages.

L'espace conseil FAIRE en place dans l'Eure depuis de nombreuses années est assuré par Soliha. En 2021, l'association a enregistré 94 sollicitations de la part de 49 ménages.





## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CCPHB a pris la compétence développement économique lors de la fusion en 2017. Pour la CCPHB, la définition de la compétence comprend les missions suivantes : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Cette nouvelle mandature s'est accompagnée de la volonté affirmée de s'approprier cette compétence avec la mise en place d'une Vice-Présidence dédiée, et la représentation par monsieur Christophe Buisson. En septembre 2020, la CCPHB a embauché sa première chargée de développement économique pour réaliser les missions en lien avec la compétence obligatoire et devenir le relais entre les entreprises, sur le terrain, et les élus.

### DÉFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le projet a débuté par l'élaboration d'un diagnostic, qui servira de socle commun pour un travail collaboratif public-privé. La stratégie de développement économique sera en effet coconstruite par les instances publiques et les entreprises.

A partir du diagnostic, la nouvelle stratégie de développement économique a été réfléchie avec les partenaires économiques de la CCPHB tels le Pôle-Emploi, la mission locale, le PLIE, les CCI, les Initiative Eure et Calvados, des associations et les élus. La question est : que souhaitons-nous pour notre territoire pour les 10 ans à venir ? Quelle stratégie mettre en place pour maîtriser au mieux des domaines influents sur l'économie locale et intégrer les au mieux éléments extérieurs ? Trois ateliers de travail participatif et collaboratif qui ont dégagé 4 grandes orientations stratégiques :

1. Accompagner la structuration des filières dans leur diversité pour un développement économique équilibré
2. Assurer l'attractivité économique de la CCPHB par une offre foncière et immobilière adaptée
3. Garantir l'accès à des emplois diversifiés et adaptés pour tous les habitants
4. Développer les synergies par l'animation de réseaux et la communication



## LES ZONES D'ACTIVITÉS, GESTION DU FONCIER

Commune	ZAE	Lot	Mission	Point d'étape 31/12/2021	Previsions 2022
Honfleur		Lot 9	Vente et division parcelle	Division prévue en 6 pour vente à 8 artisans du territoire.	Amenagement voiries, obtenir le bornage et installation des premiers artisans
Honfleur	Fosseville	Lot 10	Vente et division parcelle	Bornage réalisé. Délibération votée en vue de la vente à l'imprimerie Marie et Thomas.	Vente
Honfleur	Future ZAE SD/IS		Acheter ou transférer la propriété des parcelles de la ville à la CCPHB	Demande du prix des domaines	Obtention du prix des domaines et transfert.
Honfleur	Zone industrielle	Rue Leneudry	Commercialisation du terrain	Délibération passée pour la vente par M. Mr Ternier en négociation avec la CCI pour achat de ses parcelles adjacentes. Parcelle centrale à vendre.	Obtenir le bornage et Acter les ventes.
Beuzeville	Future ZAE		Terminer les négociations avec la SAFER pour achat des 3 terrains et compensations.	Achat du terrain de Mme Corbière le 05/11/2021. Négociations en cours pour les 2 autres.	Achat des terrains Flambarb et Lebourgeois.
Bouleville	Future ZAE		Reprendre les études de faisabilité avec la DDTM 27 pour les cavités et les études archéologiques	Reprise du dossier et prévision des RDV avec les administrations compétentes.	Donner les informations complètes aux élus pour leur permettre de prendre une décision.

## LA POLITIQUE COMMERCIALE

### Impulsion Résistance 2

Au mois de mai, en réponse à la crise covid, la CCPHB, a aidé 7 entreprises pour un montant de 10 000€ (60% financés par la Région).

### Be Proxy

Face aux différents confinements et à la détresse de certains commerçants, la CCPHB a proposé un abonnement gratuit à la plateforme BE PROXY. Market place en ligne qui permet de passer commande sur internet et de venir chercher ensuite ses courses en magasins.

75 commerces de Honfleur et Beuzeville ont adhéré. Ceci leur a permis d'être visibles sur internet puisqu'ils ne l'étaient plus lors des fermetures administratives.

**Objectif 2022 :** A l'aide d'un diagnostic commercial aidé des partenaires économiques comme la CCI et/ou d'un stagiaire en Master, réaliser un travail avec les commerçants des 2 centralités soutenues par leur cheffe de projet Petite ville de demain, dans un premier temps.

Etablir les manques, les points de revitalisation, dégager des acteurs moteurs pour des actions collectives, etc.

## LA STRATÉGIE TOURISME

Le territoire a reçu en 2019, 5,2 millions de visiteurs ce qui a fait de Honfleur notamment, la 5e ville touristique de France et la première destination normande avant le Mont-Saint-Michel. Conscients de l'enjeu multiple que cela implique pour un territoire rural dont la plus grande commune compte 7500 habitants : emplois touristiques, environnement, dévitalisation saisonnière, les élus se sont accordés sur la nécessité de l'établissement d'une stratégie touristique à l'échelle intercommunale. Cette stratégie sera financée et pilotée à la fois par la CCPHB, Mr le Président, l'office du tourisme, Mr le Président de l'OTI, le comité de direction et des élus de chaque organisation.

Après l'établissement du cahier des charges techniques, la consultation publique est lancée en juin 2021. Le choix du bureau qui accompagnera la stratégie se fait fin décembre en concertation avec l'OTI.

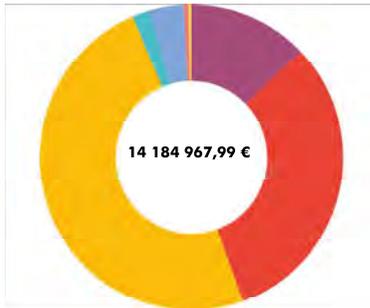
En janvier 2022, c'est IN EXTENSO qui sera retenu. Ce bureau d'étude qui a également la charge de l'élaboration du schéma de développement touristique Régional 2022-2026.

**Objectif 2022 :** Etablir le diagnostic tourisme en collaboration avec les partenaires. Réaliser les questionnaires avant l'été. Réaliser la stratégie dans l'année impartie (10 mois pour In extenso mais juillet-août seront difficiles à maintenir productifs pour l'ensemble des acteurs).



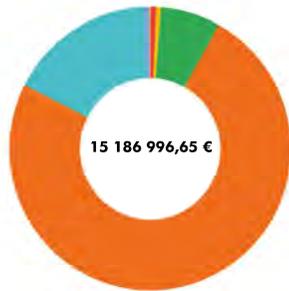
# LE BUDGET

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



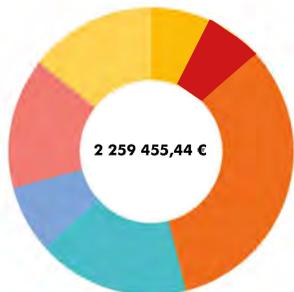
- 011 charges à caractère général : 1 862 001,21 €
- 012 charges de personnel et frais assimilés : 4 524 567,38 €
- 014 atténuation de produits : 6 949 744,00 €
- 042 ope. d'ordre de transferts entre sections : 321 416,58 €
- 65 autres charges de gestion courante : 461 011,29 €
- 66 charges financières : 57 668,20 €
- 67 charges exceptionnelles : 8 559,42 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



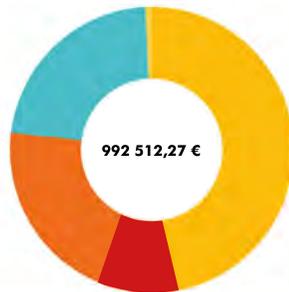
- 042 ope. d'ordre de transferts entre sections : 129 281,27 €
- 013 atténuations de charges : 97 093,82 €
- 70 produits de services, du domaine & ventes : 1 131 136,03 €
- 73 impôts et taxes : 10 439 857,60 €
- 74 dotations, subventions et participations : 3 323 700,82 €
- 75 autres produits de gestion courante : 25 632,25 €
- 76 produits financiers : 87,95 €
- 77 produits exceptionnels : 40 206,91 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



- 040 op. d'ordre ... Entre sections : 97 093,82 €
- 16 emprunts et dettes assimilés : 352 593,78 €
- 20 immobilisations incorporelles : 236 027,42 €
- 204 subventions d'équipement : 1 194 439,74 €
- 21 immobilisations corporelles : 208 582,44 €
- 23 immobilisations en cours : 38 486,05 €
- 041 op. patrimoniales : 97 093,82 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT



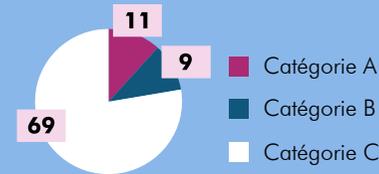
- 040 ope. d'ordre ... Entre sections : 321 416,58 €
- 10 dotations, fonds divers : 237 647,12 €
- 13 subventions d'investissement : 297 531,54 €
- 27 autres immobilisations financières : 3 684,84 €
- 041 op. patrimoniales : 132 232,17 €

# NOS AGENTS

## EMPLOI

**89** agents employés par la collectivité au 1 janvier 2021

73 Fonctionnaires  
9 contractuels permanents  
7 contractuels non permanents



En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans.

## ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

**32** avancements d'échelon

**6** fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2020

**1**

fonctionnaire a bénéficié d'une promotion interne au choix en 2020

## ACTION SOCIALE

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales.

## BUDGET

**14 184 967,99 €** de budget de fonctionnement

Dont **4 524 567,38 €** de charges de personnel

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État) a été mis en place pour les fonctionnaires et les contractuels.

Ablon  
Barneville la Bertran  
Berville sur Mer  
Beuzeville  
Boulleville  
Conteville  
Cricqueboeuf  
Equemauville  
Fatouville Grestain  
Fiquefleur Equainville  
Fourneville  
Foulbec  
Genneville  
Gonneville sur Honfleur  
Honfleur - Vasouy  
Manneville La Raoul  
Penedepie  
Quetteville  
La Rivière St Sauveur  
St Maclou  
St Pierre du Val  
St Sulpice de Grimbouville  
Le Theil en Auge



Siège  
33 cours des fossés  
CS 40037  
14601 Honfleur Cedex  
Tél.: 02 31 14 29 30  
Fax : 02 31 14 29 39

